

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication des bases techniques VZ 2015 pour les caisses de pension

Les nouvelles tables actuarielles VZ 2015 destinées aux caisses de pension viennent d'être publiées et révèlent un accroissement de la longévité entre 2011 et 2015. Par rapport aux bases techniques VZ 2010 datant d'il y a cinq ans, cette progression est de 0,77 année pour les hommes de 65 ans (dont l'espérance de vie passe de 20,14 à 20,91 ans) et de 0,16 année pour les femmes de 64 ans (de 23,79 à 23,95 ans). La probabilité d'invalidité a fortement diminué par rapport aux VZ 2010, tant chez les hommes que chez les femmes.

Des tables actuarielles éprouvées depuis 65 ans

Les bases techniques VZ 2015 reposent sur les données démographiques fournies par 25 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons, communes) et perpétuent ainsi la tradition des bases VZ instaurée en 1950. Cette longue tradition et les expériences acquises au fil des décennies sont garantes de la qualité de ces tables.

Jusqu'aux VZ 1990, les calculs actuariels étaient en grande partie fondés sur les observations de la Caisse de pension de la Ville de Zurich, qui s'appelait alors Versicherungskasse der Stadt Zürich – d'où l'abréviation VZ. Le label VZ a ensuite été conservé par souci de continuité.

La taille et la représentativité nationale des effectifs observés font des VZ 2015 des tables actuarielles précises et fiables. Elles constituent une précieuse source de renseignements pour les caisses de pension d'entreprises publiques et privées.

Tables périodiques et de génération

Par le passé, la plupart des institutions de prévoyance helvétiques effectuaient leurs calculs sur la base de *tables périodiques* qui indiquent les probabilités de décès à un moment déterminé. Ces dernières années, une tendance claire s'est dessinée en faveur des *tables de génération* qui tiennent compte de l'évolution future des probabilités de décès. Comme c'est le cas depuis les VZ 2005, les bases techniques VZ 2015 permettent de calculer les deux types de tables de mortalité.

Les tables de génération sont établies sur la base d'un modèle scientifique présenté par Padrot Nolfi dans le préambule des VZ 1960. Professeur à l'EPFZ, il avait été directeur de la Caisse de pension de la Ville de Zurich de 1941 à 1967.

Comme c'était déjà le cas dans les VZ 2010, le calcul des valeurs actuelles peut s'effectuer à l'aide d'une courbe des taux ou d'un taux technique unique applicable à toutes les échéances. Les VZ 2015 permettent donc d'appliquer des taux d'intérêt différenciés selon la durée et d'effectuer des calculs analogues aux analyses du Test suisse de solvabilité (SST).

Taux de conversion LPP

Dans le cadre du projet de réforme Prévoyance vieillesse 2020 du Conseil fédéral, le taux de conversion minimal de la LPP devrait être ramené à 6,0%. Avec les nouvelles bases VZ 2015 (tables de génération pour l'année 2017), cette valeur peut être obtenue moyennant l'utilisation d'un taux technique d'environ 3,6%.

Importance du choix des bases techniques

Il incombe à l'organe paritaire (en règle générale le conseil de fondation) de choisir les tables actuarielles de la caisse de pension sur la base des recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle. Celui-ci aura pris soin d'établir un comparatif illustrant les différences entre les tables. Suivant le principe de la meilleure estimation possible (« *best estimate* »), la caisse choisira la table la mieux adaptée à son profil.

Outre les bases VZ, il ne subsiste plus que les bases techniques LPP créées en 2000. Celles-ci regroupent essentiellement les observations de grandes caisses de pension autonomes d'employeurs de droit privé. La table LPP 2015 compilant les données démographiques des années 2010 à 2014 a été publiée fin 2015. Les bases techniques LPP ont repris intégralement le modèle et la systématique d'évaluation des VZ 2005. Le travail de pionnier accompli lors de l'élaboration des tables de génération VZ 2005 semble donc s'imposer comme une norme à l'échelon national.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

Ernst Welti

Caisse de pension de la Ville de Zurich
Président de la direction générale
Morgartenstrasse 30, 8036 Zurich
Téléphone : 044 412 52 42
Courriel : ernst.welti@pkzh.ch
Internet : www.pkzh.ch

Christoph Furrer

Deprez Experten SA
Neustadtgasse 7, 8001 Zurich
Téléphone : 044 262 10 52
Courriel : christoph.furrer@deprez.ch
Internet : www.deprez.ch